

CHARTE DE BONNE CONDUITE DURANT LE TEMPS DE CANTINE

Le déjeuner pris en commun doit être un moment agréable de détente et d'éducation à condition de respecter les règles élémentaires indispensables à toute vie en communauté :

- Je rentre dans le restaurant scolaire sans bousculade et en silence. Je reste assis et lève la main pour demander ce dont j'ai besoin, je ne dois pas me déplacer pendant le repas sans autorisation.
- J'accepte de gouter un peu à tous les aliments que l'on me propose, je ne joue pas avec la nourriture ou les couverts.
- Je parle sans crier et sans me faire remarquer. Je débarrasse dans le calme et je quitte la cantine sans bruit.
- Dans la cour, je n'apporte pas de jeux de la maison. Je ne monte pas sur les tables de ping-pong, ni assis, ni debout. Je n'escalade pas le grillage et / ou le portail. Je ne jette pas de cailloux sur les voitures qui passent dans la rue. Je respecte le matériel (jeux, grillage ...). Le matériel cassé volontairement sera remplacé par la famille. Je me rends seul aux toilettes seulement après y avoir été autorisé (un enfant à la fois).
- Les bagarres, les insultes et les gestes injurieux sont interdits.
- En tout temps, je respecte le personnel communal comme mes camarades. Je ne discute pas les directives des agents. Un sifflet pourra être utilisé pour obtenir le calme dans la salle de restauration ou l'attention dans la cour.

Si je ne respecte pas les règles, je serai sanctionné (e): une observation sera portée sur le journal de bord de la cantine. Un temps d'isolement dans la cour pourra être imposé ou le point enfreint de la charte pourra être recopié 5 fois et transmis aux parents pour signature. Dans les cas les plus graves, la mairie prendra contact avec les parents afin d'organiser une rencontre qui pourrait mener à une exclusion temporaire ou définitive.